

RECHERCHER



Recevez nos newsletters

Abonnez-vous

Identifiez-vous



Usine Nouvelle.com

Le rôle prééminent de l'OIT

Par RÉMI DUPIRÉ Avocat, Dupiré & Associés - Publié le 20 janvier 2011 | L'Usine Nouvelle n° 3222

RÉMI DUPIRÉ Avocat, Dupiré & Associés
© D.R.

La Cour de cassation vient de rappeler que les règles édictées par l'Organisation internationale du travail ont une autorité supérieure à celle des lois internes.

Le 15 décembre 2010, la chambre sociale de la Cour de cassation a rendu un arrêt rappelant que les règles édictées par l'Organisation internationale du travail (OIT) régulièrement ratifiées ont une autorité supérieure à celles des lois internes. Cette décision témoigne de l'influence dont dispose l'OIT. Rattachée à l'ONU, créée en 1919, cette organisation tripartite (regroupant gouvernements, employeurs et travailleurs) n'a cessé d'étendre son influence et édicte des conventions auxquelles doivent adhérer les pays membres (182 à ce jour). Il existe ainsi aujourd'hui 188 conventions couvrant tous les domaines du droit social.

L'une des actions principales de l'OIT vise à éviter, dans un monde en pleine mutation économique, que les entreprises transnationales ne profitent d'une main-d'oeuvre à bon marché. L'OIT joue en quelque sorte un rôle d'arbitre efficace entre problématiques sociales et contraintes économiques mondiales. Sur le principe, et contrairement à la position prise par les pays occidentaux, l'OIT n'est pas hostile aux délocalisations, considérant que l'apport de travail aux pays en voie de développement peut être une chance pour ces populations défavorisées.

L'OIT souhaite toutefois édicter des règles visant à éviter et sanctionner les abus. C'est ainsi qu'elle a adopté, en 2008, une déclaration « sur la justice sociale pour une mondialisation équitable » ainsi que « la déclaration tripartite de principe sur les entreprises multinationales et la politique sociale », régulièrement réactualisée. L'OIT exige des entreprises délocalisées qu'elles respectent les conventions ratifiées par les pays d'accueil et mettent en oeuvre tous les moyens à leur disposition pour garantir les droits des salariés.

INCONTOURNABLE

Il est reproché à l'OIT son incapacité à sanctionner efficacement les entreprises ne respectant pas les codes édictés. Cette organisation a, en effet, opté, dans le but de rassembler un maximum de pays, pour une action non contraignante visant à sensibiliser les États membres. Il n'en demeure pas moins qu'elle dispose de véritables moyens d'action (recours juridiques, interventions auprès des gouvernements concernés, contrôle sur le terrain...). Son pouvoir d'influence et de lobbying au plan international ne cesse de croître. L'OIT a ainsi inspiré bon nombre d'outils européens (« code de conduite pour les entreprises européennes opérant dans les pays en voie de développement » ; « responsabilité sociale des entreprises »...). Elle dispose, en outre, de l'appui de l'OCDE, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce.

De nombreuses entreprises transnationales, comme très récemment le groupe GDF Suez, ne s'y sont d'ailleurs pas trompées en concluant des accords sociaux internationaux, s'engageant ainsi à respecter un certain nombre de conventions OIT. L'économie de demain sera d'ordre mondial. Pour les entreprises qui entendent délocaliser tout ou partie de leur production, le respect des règles édictées par l'OIT paraît désormais incontournable.

L'ENJEU

Intégrer au niveau du droit social que l'économie de demain sera d'ordre mondial.

LA MISE EN ŒUVRE

Respecter les règles de l'OIT pour délocaliser tout ou partie de sa production - Conclure des accords sociaux internationaux, en s'engageant à respecter un certain nombre de conventions OIT.

Vous lisez un article de L'Usine Nouvelle n°3222

[Découvrir les articles de ce numéro](#)

[Consulter les archives 2011 de L'Usine Nouvelle](#)

Afficher tous les magazines par année

2011 ▾

A LIRE SUR L'USINE NOUVELLE

Le départ de Christian Lajoux, président France de Sanofi, tombe au plus mauvais moment

IBM et Twitter s'allient dans l'analyse de données

Quelles sont les 200 premières usines de France ?

La livraison du navire Mistral à la Russie

Recommandé par

L'USINENOUVELLE.com, leader de l'information professionnelle B2B vous propose de découvrir l'actualité économique et industrielle des secteurs automobile, aéronautique, btp, défense, énergie et développement durable, métallurgie, télécoms et des nouvelles technologies.

Les sites du groupe Infopro Digital :

- Actualité environnement avec [Journaldelenvironnement.net](#)
- Offres d'emploi, formation continue et actualité emploi avec [Emploi-pro.fr](#)
- Actualité chimie et actualité pharmaceutique avec [Chimie & Pharma](#)
- Organisation de séminaires avec [Bedouk.fr](#)
- Actualité assurance avec [Argusdelassurance.com](#)
- Grande consommation avec [LSA-conso.fr](#)
- Nouvelles technologies avec [Industrie & Technologies](#)
- Fichiers industrie avec [Infopro Data](#)

Une marque du groupe

INFOPRO
digital